

BULLETIN COMMUNAL

avril

2022



Le Maire et son équipe vous souhaitent
de joyeuses fêtes de Pâques

6 EME JOURNEE CITOYENNE

SAMEDI 21 MAI 2022

Si vous êtes d'ores et déjà partant pour cette action collective, n'oubliez pas de vous signaler en mairie.

Nous comptons sur vous!



PERMANENCE DU MAIRE

En cas de nécessité,
prière de prendre rendez-vous.

ETAT-CIVIL

LES ANNIVERSAIRES D'AVRIL

88 ans M. Louis STRUSS , le 21 avril
86 ans Mme Alice BANNWARTH , le 17 avril
84 ans Mme Suzanne HORBER, le 17 avril
78 ans M. Roland HIGELE, le 9 avril
76 ans Mme Liliane BECK, le 20 avril



Nos meilleurs vœux de santé à tous !

AGENDA

AVRIL

12 Rencontre Aigles d'Or
10 Repas Paroissial
10-24 Elections Présidentielles

MAI

21 Journée Citoyenne

INFORMATIONS COMMUNALES

COMMANDE DE GERANIUMS POUR LE FLEURISSEMENT 2022

Nous vous rappelons que vous pouvez vous approvisionner directement auprès des **Ets Horticoles BURN à Hattstatt.**

Vous pourrez y bénéficier des tarifs avantageux qui sont indiqués sur la feuille tarif communes/groupage en vous munissant de cette feuille et de la carte d'identité tout en ayant un choix plus important de couleurs et de plantes. Vous pourrez aussi choisir le moment qui vous arrange (pour rappel : la commande groupée se faisait le dernier vendredi d'avril).



En vous souhaitant un bel été fleuri !

DEMATERIALIZATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

La Commune et son service instructeur, le SCOT, ont mis en place la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme pour répondre à l'obligation légale de saisine par voie électronique (SVE).

Modalités pratique pour déposer une demande d'autorisation d'urbanisme :

Chaque usager a le choix entre :

- Un dépôt papier (soit en se rendant à la mairie, soit par envoi postal)
- Un dépôt par voie électronique

Pour un dépôt par voie électronique, rendez-vous sur la plateforme du Syndicat Mixte du SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon en vous connectant sur le site :

<https://www.rhin-vignoble-grandballon.fr/scot/instruction-des-autorisations-du-droit-des-sols/>



Le dépôt dématérialisé concerne les demandes suivantes : • certificats d'urbanisme • déclarations préalables • permis de construire • permis de démolir • permis d'aménager

CALENDRIER DES MESSES - 1er semestre 2022

OBERMORSCHWIHR

Dimanche de Pâques le 17 avril 2022 à 10 h

Toutes les autres messes célébrées dans les communes voisines sont consultables sur le lien interparoissial

Exposé des Adjoint

- Intervention de Mme Christine FUCHS qui rend compte de la dernière réunion de la PAROVIC

- présentation de la nouvelle DGS, Mme Charline DEON
- la collecte des encombrants pour les personnes de plus de 70 ans sera organisée par le foyer Espoir le 9 mai prochain
- la plateforme e-commerce est active (<https://pays-de-rouffach.shop/>)
- le coût des sacs jaunes de recyclage a augmenté de 39 %. Le ramassage en contenant est à l'étude
- toutes les communes de la PAROVIC ont adhéré à la démarche « espaces sans tabac » initiée par la Ligue contre le cancer. La PAROVIC financera 1 panneau par commune.

- Intervention de Monsieur Stéphane BRELURUT :

- présentation de 4 dossiers d'urbanisme :

JOHO Florian et REHM Harmonie

Travaux sur construction existante
42 rue Principale

MENZA Guillaume

Construction d'une maison individuelle
rue Neuve

ANDELFINGER Luc

Clôture en panneaux rigides
4 rue des Prés

BANNWARTH Laurent et Fils

Remplacement des fenêtres à l'identique
9 rue Principale

- SIVU du RPI :

Les effectifs sont nettement en baisse : une réunion est prévue le 2 mars prochain avec l'inspecteur d'Académie pour en étudier les conséquences.

Rapport des délégués auprès des EPCI

- Mme Aurélie GERRER rend compte du dernier comité directeur du SIVOM essentiellement consacré aux orientations budgétaires :

- concernant les contributions des communes : une hausse de 0.50€/habitant est prévue pour la section scolaire collège (soit une participation de 18€ /habitant)
- le dépliant "territoire en fêtes" est reconduit, très demandé par les campings et les logeurs.
- l'effectif des assistantes maternelles du RAM a baissé de 101 en 2020 à 93 en 2021.

Baisse liée à des reconversions professionnelles engendrées par le manque de reconnaissance de la profession

- M. Jean-Charles FARDEL rend compte d'une réunion du SMITEURCT :

Comme évoqué lors du conseil municipal du 13 décembre dernier, le coût de l'électricité va doubler cette année : le surcoût à la charge du syndicat représentera entre 200 000 € et 250 000 €. Pour équilibrer son budget, le SMITEURCT a décidé d'une augmentation de 0.40 €/m³ à la participation de fonctionnement des communes qui se verront contraintes de répercuter cette même hausse à la redevance d'assainissement facturée à leurs habitants.

Budget Assainissement

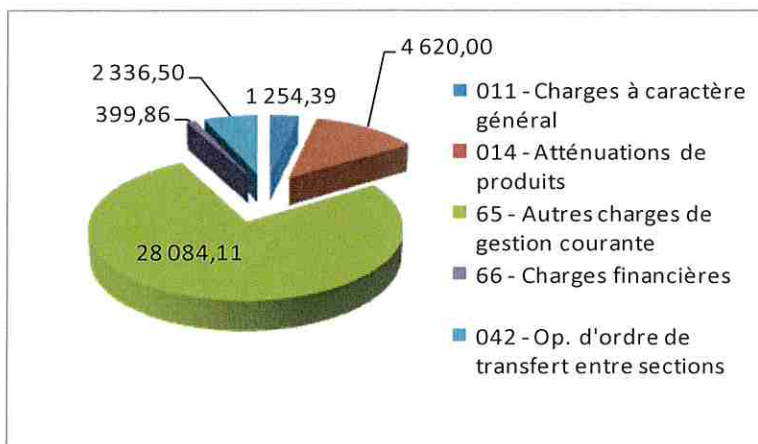
Compte Administratif 2021

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Mme Christine FUCHS, Maire-Adjoint, afin de délibérer sur le Compte Administratif 2021 du budget assainissement, dressé par M. Bertrand HEYBERGER, Maire.

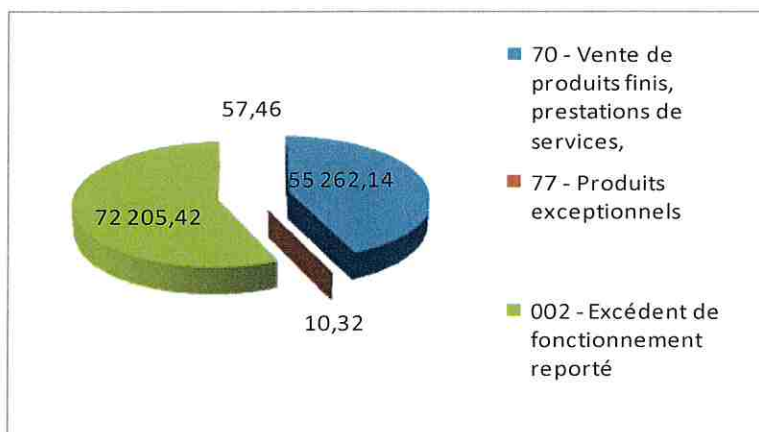
Après examen, chapitre par chapitre, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021 du budget qui se présente comme suit :

<i>Section d'Exploitation</i>			<i>Section d'Investissement</i>	
Dépenses :	36 694.86 €		Dépenses :	3 612.46 €
Recettes :	127 535.34 €		Recettes :	176 762.96 €
Excédent :	90 840.48 €		Excédent :	173 150.50 €

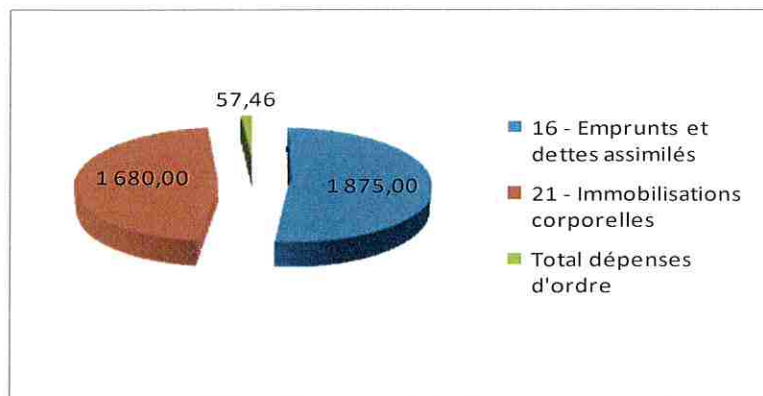
DEPENSES DE FONTIONNEMENT :



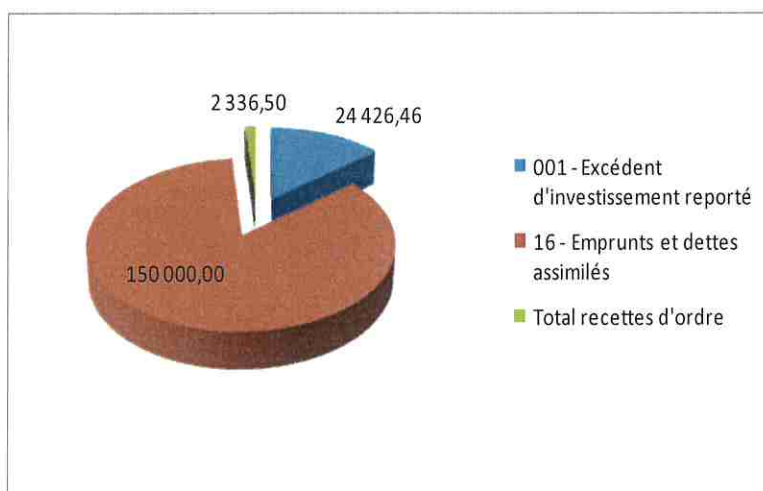
RECETTES DE FONTIONNEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



Compte de Gestion 2021

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 du budget assainissement a été réalisée par M. le Receveur en poste à Colmar et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du trésorier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif (budget assainissement) pour le même exercice.

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2021, décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

Report de l'excédent d'investissement :	173 150.50 €
En report à nouveau en section de Fonctionnement :	90 840.48 €

Budget Primitif 2022

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation du Budget Primitif 2022 du service Assainissement.

Après examen chapitre par chapitre, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2022 / Assainissement et l'arrête comme suit :

<i>Section d'Exploitation</i>		<i>Section d'Investissement</i>	
<i>Dépenses :</i>	127 470.00 €	<i>Dépenses :</i>	252 173.00 €
<i>Recettes :</i>	127 470.00 €	<i>Recettes :</i>	252 173.00 €

ONF : programme des travaux patrimoniaux exercice 2022 et programme des travaux d'exploitation exercice 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux patrimoniaux et d'exploitation pour l'année 2021.
Le montant total des travaux s'élève à **1 256 € HT** :
Travaux patrimoniaux 896,00 € HT
Maîtrise d'œuvre 290,00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour le programme des travaux d'entretien à réaliser en forêt communale en 2022.

Divers et informations

Sapeurs-Pompiers : SIVU des 3 Châteaux

Au 1er mars 2022, nos Sapeurs-Pompiers vont intégrer SIVU des 3 Châteaux.
Comme le prévoient les statuts, il faut désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

désigne

Mme Christine FUCHS

M. Pierre TRABER

en qualité de délégués titulaires

M. François GANGLOFF

M. Stéphane BRELURUT

en qualité de délégués suppléants

DIVERS

PROPRETE DE LA VOIE PUBLIQUE

Nous rappelons à tous les riverains l'obligation de propreté des trottoirs et fils d'eau devant les propriétés.

En cette période où la végétation reprend vie, il est souhaitable d'intervenir avant la floraison pour éviter la propagation des mauvaises herbes.

Nous rappelons également l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires.

ANIMATIONS ÉTÉ 2022

Colmar Agglomération propose durant les vacances scolaires d'été, du 11 juillet au 28 août 2022
Sous réserve des nouvelles dispositions gouvernementales liées à la Covid 19 et en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, un grand choix d'activités sportives et culturelles en direction des jeunes nés entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2017

Les inscriptions et les paiements aux stages s'effectueront à partir du **13 juin 2022**, directement en ligne sur la plateforme Colmar et Moi.
L'accès sera possible à partir du site de Colmar Agglomération, via un lien spécifique.

Pour tout renseignement :

Mairie de Colmar - 1 place de la Mairie - BP 50528 - 68021 Colmar Cedex

Direction des sports : 03.89.20.67.93

Animations.ete@agglo-colmar.fr

